

Klumpp + Müller

Déclaration de durabilité

2023





Notre première étape vers le rapport sur la durabilité

Nous souhaitons, par nos activités commerciales, contribuer positivement à un environnement intact, à une économie qui prend également en compte les aspects sociaux, et à une gouvernance d'entreprise fondée sur des actions responsables et éthiques. En résumé : Nous avons intégré les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour Klumpp + Müller et prévoyons de les ancrer de manière transparente et compréhensible dans notre gouvernance d'entreprise, notre stratégie et notre modèle commercial à l'avenir.

En tant qu'entreprise familiale de taille moyenne dans le secteur de la logistique, Klumpp + Müller GmbH & Co. KG, avec ses 171 employés et un chiffre d'affaires net de 27,42 millions d'euros, n'est pas obligée de publier un rapport de durabilité.

De nombreux clients et partenaires sont déjà, ou seront dans les années à venir, tenus de divulguer des données ESG conformément à la CSRD. En tant que partie de leurs chaînes de valeur, ils nous sollicitent, par exemple, pour des informations sur les émissions de gaz à effet de serre, les emballages recyclables et les options de transport sans émission.

Nous répondons volontiers à ces demandes. Mieux encore : nous avons décidé de rendre compte de nos performances en matière de durabilité en 2024 dans le cadre officiel de l'Union européenne, le Voluntary Sustainability Reporting Standard (VSME), bien que nous ne soyons pas tenus de soumettre un rapport de durabilité conformément à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Dans le cadre de notre cheminement vers un premier rapport complet selon le VSME, nous avons évalué le statut ESG de notre entreprise pour l'année 2023 – y compris les lacunes dans nos données, que nous allons combler progressivement.

Dans l'ensemble, il est essentiel pour nous de commencer, car la transformation et la transparence sont nécessaires. Klumpp + Müller (fondée en 1953) tire une responsabilité particulière de son identité d'entreprise familiale – tant envers ses employés que pour le bien-être économique de la région, également dans l'intérêt des générations futures.

En 2012, l'entreprise a été transférée à la « Fondation Lotte et Dieter Klumpp ». L'objectif de la fondation reflète la manière dont le contrat intergénérationnel continue d'être appliqué: garantir à long terme l'engagement social et l'utilisation à des fins caritatives des actifs pour l'avenir.

Pour offrir à nos clients, nos employés et la société dans laquelle nous sommes « chez nous » un aperçu de nos mesures continues en matière de durabilité, nous publions notre Déclaration de Durabilité pour 2023.

Nous vous invitons, en tant que lecteurs, à accompagner Klumpp + Müller dans cette étape.

Déclaration de la Direction



Le secteur de la logistique est au cœur des défis mondiaux, en particulier dans le contexte des critères ESG et de la nécessité urgente de lutter contre le changement climatique. Compte tenu de son empreinte écologique significative et de son rôle central dans l'économie mondiale, la logistique porte non seulement une grande responsabilité, mais possède également un potentiel énorme pour promouvoir des changements positifs.

En tant que partie prenante de l'industrie logistique, nous avons une opportunité particulière, car nous faisons partie de ces organisations qui disposent d'un levier important pour réduire les émissions et la pollution environnementale : la décarbonisation de notre cœur de métier grâce à l'utilisation de camions électriques alimentés par l'énergie de nos propres systèmes photovoltaïques. Cela s'accompagne de l'expansion de la logistique trimodale, une pratique traditionnelle chez Klumpp + Müller, qui synchronise intelligemment le transport de marchandises par voie maritime, fluviale, ferroviaire et routière.

Nous nous penchons donc sur les questions suivantes : Quelles étapes sont nécessaires pour concrétiser cette vision ? Quelles données devons-nous connaître, mesurer et améliorer ? Quelles actions doivent être entreprises pour poser les bases nécessaires ? Et est-il vraiment possible d'atteindre le „zéro émission“ ? Nous n'avons pas encore trouvé toutes les réponses à ces questions. Cependant, dans cette déclaration, nous résumons ce que nous avons déjà accompli en 2023 pour y répondre.

Dirk Patzelt

Information

Les logisticiens comprennent par « zéro émission » une vision d'une logistique sans émissions tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ce concept vise à éliminer toutes les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux dans le processus logistique.

Logistique trimodale – Les voies essentielles vers la durabilité

Étant donné que Klumpp + Müller, en tant que prestataire de services logistiques, est implanté dans le port de Kehl, la trimodalité (combinaison du transport fluvial, ferroviaire et routier) de notre entreprise constitue également un facteur important en matière de durabilité.

Moyens de transport	gaz à effet de serre ¹	oxydes d'azote	particules ⁴
Total camions ²	121	0,198	0,010
¹ dont camions 3,5-7,5 t	569	1,775	0,068
¹ dont camions 7,5-12 t	398	1,115	0,041
¹ dont camions >12 t	253	0,604	0,022
¹ dont poids lourds et semi-remorques	103	0,139	0,008
Chemins de fer de marchandises ³	16	0,032	0,001
¹ dont traction diesel	28	0,242	0,007
¹ dont traction électrique	15	0,018	0,001
bateaux fluviaux	36	0,415	0,011

g/tkm = grammes par tonne-kilomètre, y compris les émissions liées à la fourniture et à la conversion des vecteurs énergétiques en électricité, diesel, gaz naturel liquéfié et gaz naturel

¹ CO₂, CH₄, et N₂O sont exprimés en équivalents CO₂ conformément à l'AR5 (5e Rapport d'évaluation du GIEC)

² Camions à partir de 3,5 t de PTAC, semi-remorques, poids lourds

³ Les facteurs d'émission pour le rail figurant dans le tableau sont basés sur des données relatives au mix électrique moyen en Allemagne. Les facteurs d'émission basés sur des sources d'électricité spécifiques à une entreprise ou à un secteur peuvent donc différer des valeurs indiquées dans le tableau.

⁴ Excluant l'abrasion des pneus, des revêtements routiers, des freins et des lignes aériennes

Tableau 1: Comparaison des émissions moyennes des différents modes de transport de fret en Allemagne en 2022

Source: https://www.umweltbundesamt.de/themen/verkehr/emissionsdaten#verkehrsmittelvergleich_g%C3%BCterverkehr_tabelle

Grâce à la combinaison des modes de transport routier, ferroviaire et fluvial, Klumpp + Müller peut réaliser des empreintes carbone nettement inférieures par rapport au transport exclusivement routier.

En 2022, nous avons déjà intensifié notre attention sur cette approche. Cela a été suivi en 2023 par la construction d'une deuxième grue dans notre terminal conteneur interne au port de Kehl. En combinaison avec une nouvelle station de remplissage pour marchandises en vrac, environ 15 000 tonnes de marchandises peuvent désormais être transférées de la route vers des modes de transport alternatifs.

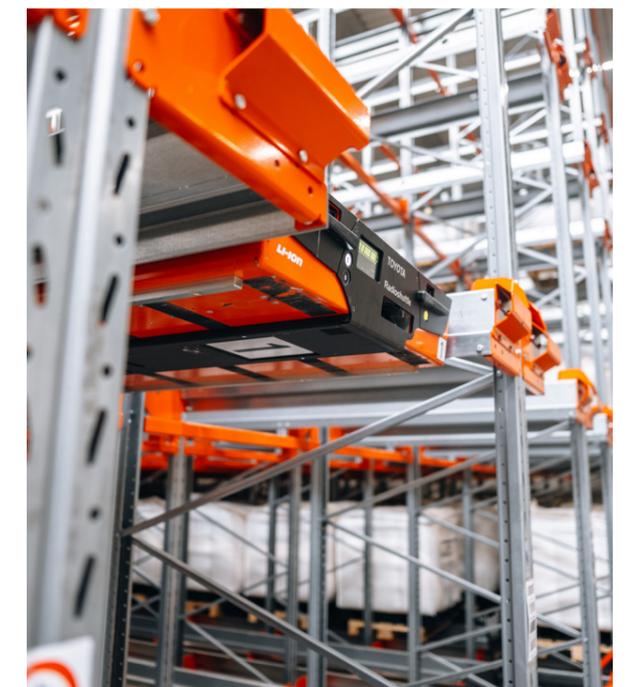
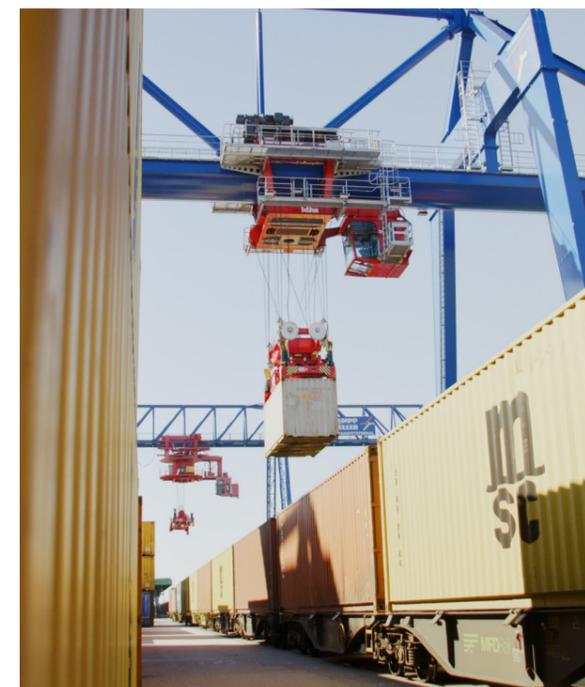
Grâce à son orientation trimodale, le modèle économique de Klumpp + Müller permet le transport de conteneurs par route, rail et voie navigable. De plus, nos services incluent le traitement des trains complets. Le transport routier national de marchandises et la maintenance des bateaux fluviaux et des wagons ferroviaires dans le port sont des facteurs clés de succès qui contribuent à nos efforts de durabilité.

La capacité à fournir une logistique trimodale nous permet de passer d'un prestataire

de services logistiques régional à un acteur européen, facilitant le transport de conteneurs depuis et vers les ports d'Amsterdam, Rotterdam et Anvers. Cela permet de transférer les marchandises vers des modes de transport alternatifs tels que les bateaux fluviaux ou les chemins de fer, réduisant ainsi le trafic routier et les émissions, le bruit ainsi que l'abrasion des pneus, tout en contribuant à une meilleure sécurité routière.

La durabilité nécessite une coopération intelligente

Klumpp + Müller ne cherche pas seulement à renforcer sa propre durabilité, mais se considère également comme un levier important pour les ambitions de durabilité de ses clients. C'est pourquoi nous développons ensemble des concepts logistiques efficaces, en mettant l'accent sur l'optimisation de leurs processus. En tant que prestataire de logistique contractuelle, nous élargissons continuellement cette offre. En 2023, cela s'est concrétisé par l'expansion des initiatives de numérisation et la construction d'un nouvel entrepôt de stockage intermédiaire, dont les 2 400 emplacements de stockage répartis sur 900 m² sont gérés par des robots.



Protection du climat au cœur de la logistique

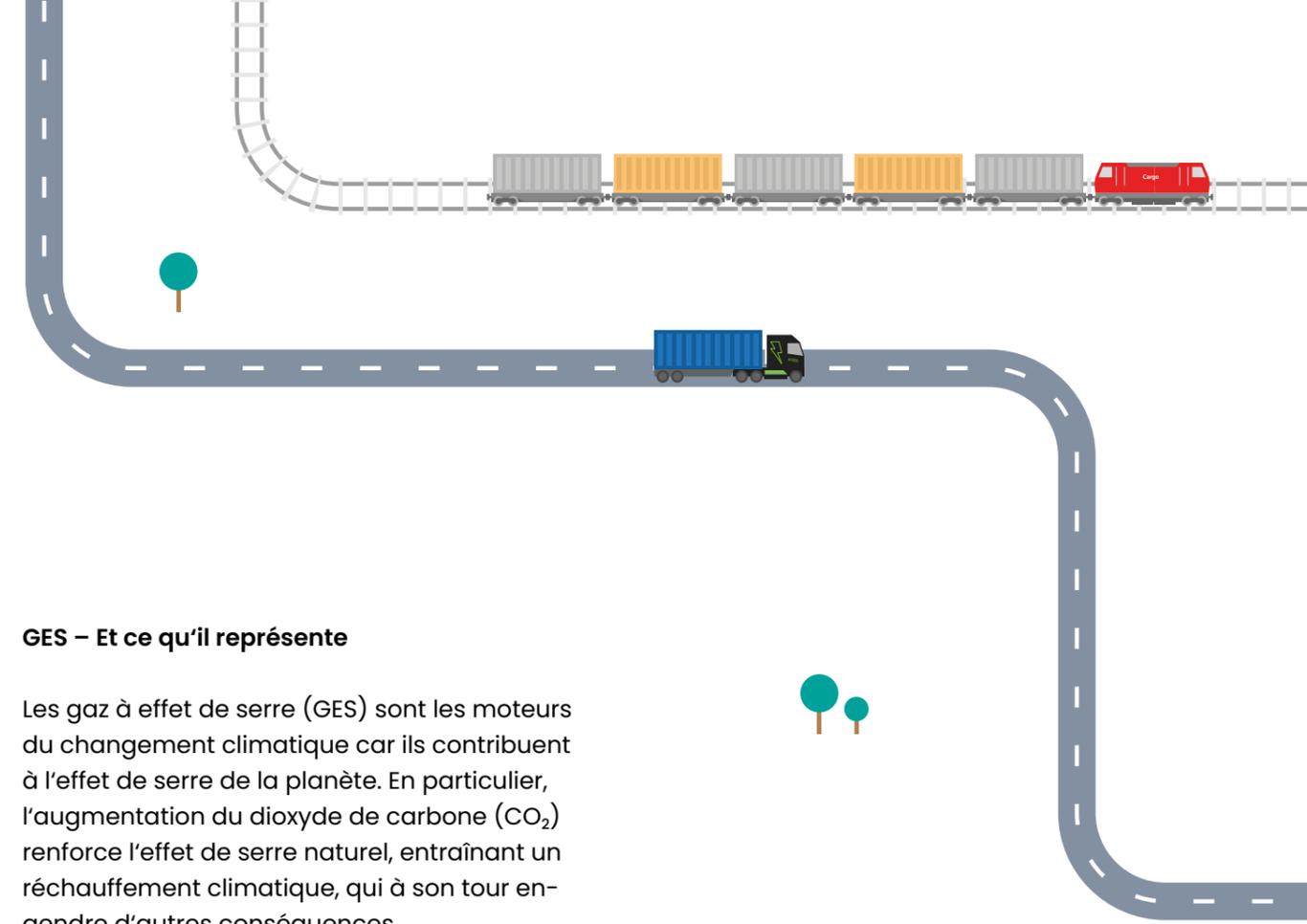
Émissions de GES de la logistique en Allemagne

22 % des gaz à effet de serre produits en Allemagne en 2023 ont été causés par le transport routier.

22% Transport

Figure 1 :
Émissions de gaz à effet de serre par secteurs de la Loi sur la protection du climat (KSG) 2023

Source: Agence Fédérale de l'Environnement
<https://www.umweltbundesamt.de/themen/verkehr/klimaschutz-im-verkehr#rolle>



GES – Et ce qu'il représente

Les gaz à effet de serre (GES) sont les moteurs du changement climatique car ils contribuent à l'effet de serre de la planète. En particulier, l'augmentation du dioxyde de carbone (CO₂) renforce l'effet de serre naturel, entraînant un réchauffement climatique, qui à son tour engendre d'autres conséquences.

Les services logistiques sont, selon Statista¹, l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre : après la production d'énergie, la logistique est le deuxième plus grand émetteur de gaz à effet de serre. En même temps, la logistique constitue l'activité économique centrale pour Klumpp + Müller.

¹ Source: <https://de.statista.com/statistik/daten/studie/167957/umfrage/verteilung-der-co-emissionen-weltweit-nach-bereich/>

Information

Le bilan des gaz à effet de serre, également connu sous le nom d'empreinte carbone d'entreprise (CCF), indique combien de gaz à effet de serre une entreprise émet et dans quels domaines les émissions sont les plus importantes. Il sert de base pour :

1. Identifier les sources d'émissions
2. Développer des stratégies de réduction
3. Mesurer les progrès dans la réduction des émissions

La comptabilisation permet aux entreprises de suivre leurs émissions et de prendre des mesures ciblées pour les réduire. C'est un outil important pour améliorer la stratégie climatique d'une entreprise.

Émissions de GES Klumpp + Müller 2023

Pour l'année 2023, un bilan des gaz à effet de serre a été calculé pour la première fois selon le cadre de reporting du Carbon Disclosure Project (CDP) par un partenaire externe. En plus des Scope 1 et 2, certaines sources d'émissions Scope 3 ont également été prises en compte pour 2023.

En tant que référence supplémentaire, le bilan des GES selon le CDP pour l'année 2022 a également été calculé. En raison de la disponibilité insuffisante de données valides pour le Scope 3, l'analyse pour 2022 a été limitée aux Scope 1 et 2, et donc, lors de la comparaison des deux années, seules les émissions des Scope 1 et 2 ont été comparées.

Tous les sites de l'entreprise sous le contrôle opérationnel de Klumpp + Müller ont été pris en compte, c'est-à-dire toutes les installations mobiles ainsi que les installations situées aux adresses suivantes :

- Weststraße 24, 77694 Kehl
- Hafenstraße 44, 77694 Kehl
- Hafenstraße 37, 77694 Kehl
- Mainzer Str. 188, 67547 Worms

Les émissions provenant des installations d'ETK Euro Terminal Kehl GmbH et de l'administration portuaire ne sont pas incluses dans ce bilan, car ces sociétés ne sont pas consolidées avec la GmbH, et les installations ne sont pas sous le contrôle opérationnel de l'entreprise.

Bilan des gaz à effet de serre 2023

	Année de référence 2022	2023
Scope 1 - Total	2.243,12	2.413,52
Scope 2	722,44	981,72
Émissions brutes de GES Scope-2 basées sur le site (tCO ₂ e)	361,22	490,86
Émissions brutes de GES Scope-2 basées sur le marché (tCO ₂ e)	361,22	490,86
Scope 3		1231,83
3.1 Biens et services achetés		55,20
3.2 Biens d'investissement		n/a
3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 ou Scope 2)		922,21
3.4 Transport et distribution en amont		
3.5 Déchets générés dans les opérations		110,86
3.6 Voyages d'affaires		n/a
3.7 Employés en déplacement domicile-travail		143,57
3.8 Actifs loués en amont		Non pertinent pour l'entreprise
3.9 Transport en aval		Doit être comptabilisé en 2024
3.10 Transformation des produits vendus		Aucun produit vendu
3.11 Utilisation des produits vendus		Aucun produit vendu
3.12 Traitement des produits en fin de vie		Aucun produit vendu
3.13 Actifs loués en aval		Non pertinent pour l'entreprise
3.14 Franchise		Non pertinent pour l'entreprise
3.15 Investissements		Non pertinent pour l'entreprise
Émissions totales	2.604,34	4.136,2
Revenu (T€)	28.997	24.700
Intensité des émissions (tCO ₂ e/T€)	0,090	0,106

Tableau 2 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Pour les émissions de Scope 2, qui sont causées par les émissions indirectes (consommation d'énergie), les bilans basés sur le site et sur le marché donnent des valeurs identiques, car Klumpp + Müller achète de l'électricité du mix énergétique allemand et n'utilise pas d'instruments tels que des certificats d'électricité verte.

Pour le bilan des GES 2023, certaines émissions indirectes de Scope 3 le long de la chaîne de valeur ont été prises en compte à titre d'exemples ; la prise en compte des émissions de Scope 3 pour 2022 et leur comparaison avec 2023 a été omise en raison de données incomplètes.

Les catégories suivantes ont été prises en compte :

3.1 – Biens et services achetés

3.3 – Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les Scope 1 ou Scope 2)

3.5 – Déchets générés dans les opérations

3.7 – Employés en déplacement domicile-travail

La catégorie 3.9 – Transport en aval a également été jugée significative, mais les données n'ont pas été incluses, car elles ne sont actuellement pas disponibles dans une qualité fiable.

L'empreinte carbone d'entreprise (CCF) pour Klumpp + Müller GmbH & Co KG s'élevait à 4 136,2tCO₂e en 2023.

L'empreinte carbone d'entreprise (CCF) pour Klumpp + Müller GmbH & Co KG s'élevait à 2 604,34 tCO₂e en 2022.

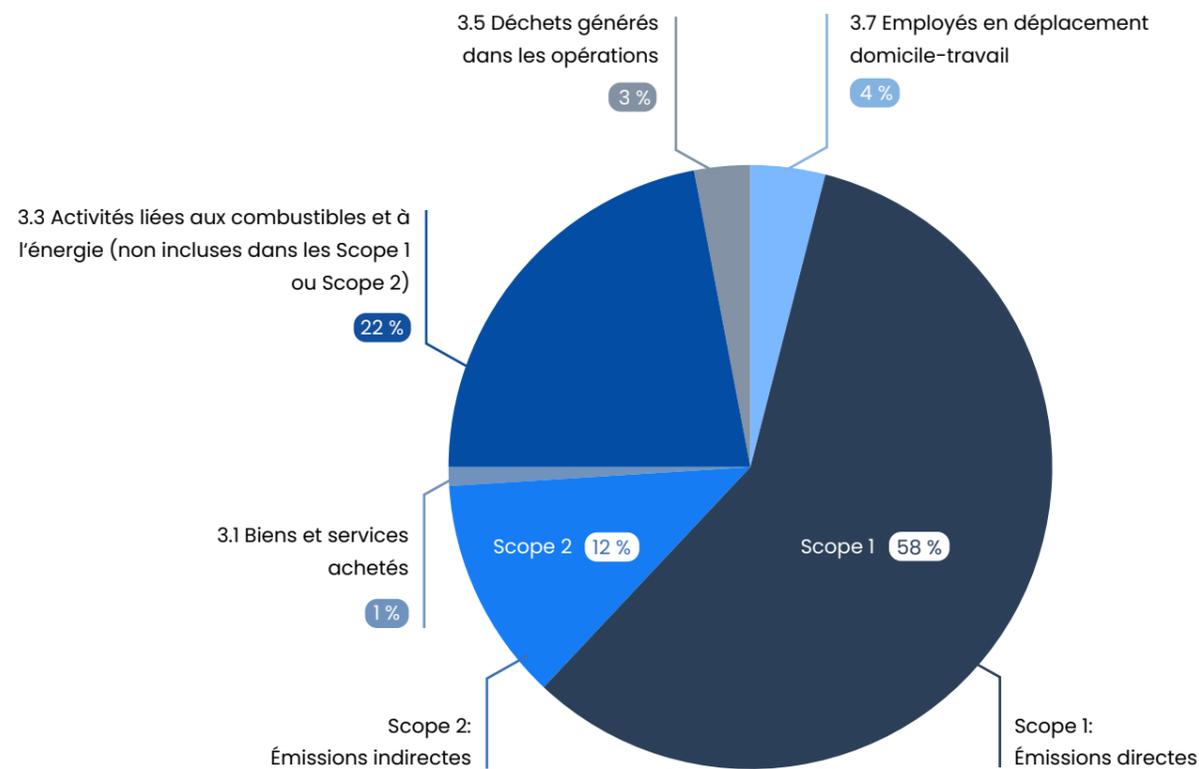


Figure 2 : Répartition des émissions Scope 1, Scope 2 et (lorsqu'elles sont enregistrées) des émissions Scope 3 pour Klumpp + Müller en 2023

Interprétation comparative des bilans des gaz à effet de serre pour 2022 et 2023

A première vue, notre bilan des GES pour l'année 2023 semble moins favorable que celui de l'année de référence 2022 (voir figure 3). Nous avons identifié les raisons de cette situation et les exposons comme suit :

- En 2023, nous avons repris les trajets précédemment externalisés à des sous-traitants, ce qui a entraîné une augmentation des émissions de diesel (hausse des émissions Scope 1). Ces émissions s'étaient également produites en 2022, mais elles étaient classées comme des émissions Scope 3 non rapportées et comparées, car elles avaient été exécutées par des sous-traitants en 2022.
- L'achat de quatre camions électriques a agrandi la flotte de Klumpp + Müller. Cependant, ces camions n'ont pas pu être exploités à 100 % avec de l'électricité produite à partir d'énergie solaire en 2023. Ils ont été principalement alimentés avec de l'électricité achetée (mix énergétique allemand). Cela se reflète dans l'augmentation des émissions Scope 2.

En particulier, l'exploitation du fret général rend la logistique très susceptible d'avoir une empreinte carbone moins favorable, car chaque camion ne peut pas être chargé de manière optimale à chaque voyage, que ce soit en utilisant toute la capacité de chargement ou en exploitant la charge maximale autorisée.

Conclusion

Le cadre de prise en compte et de comparaison des émissions Scope 3 doit être examiné très attentivement et correctement interprété.

Émissions de GES (tCO₂e)

■ Scope 1 ■ Scope 2

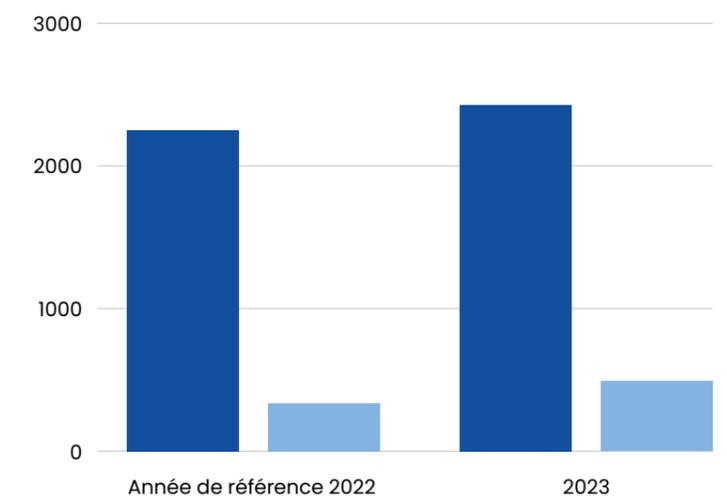


Figure 3 : Émissions Scope 1 et Scope 2 ainsi que les émissions totales pour Klumpp + Müller en 2022 et 2023 en comparaison.

L'avenir réside dans la logistique à faibles émissions



Dès 2022, Klumpp + Müller a pris la décision que la croissance de notre flotte de camions se ferait idéalement par le biais de véhicules électriques. C'est pourquoi, en 2023, les deux premiers camions électriques de 16 tonnes et quatre voitures électriques ont été achetés.

La transformation de la flotte fait partie de notre auto-alimentation en énergie. Klumpp + Müller dispose d'un système photovoltaïque depuis 2014. Parallèlement à l'augmentation des véhicules électriques, la capacité photovoltaïque pour l'alimentation en énergie propre a été davantage développée :

2022: 850 kW_p et 4 stations de recharge pour voitures

2023: 1.600 kW_p et 4 stations de recharge pour voitures

Rendre l'industrie logistique durable est un grand défi. Nous l'acceptons. Nous connaissons le trajet et les défis sur la route. Pour l'avenir, nous nous engageons à apporter la contribution la plus importante possible à cet objectif.





klumpp.com

Klumpp + Müller GmbH & Co. KG

Weststraße 24
77694 Kehl, Deutschland

www.klumpp.com
+49 7851 8700 0

Deuxième site

Mainzer Str. 188
67547 Worms
Allemagne

+49 6241 40 93 0

Contact

nachhaltigkeit@klumpp.com